

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

---

## **Décision du 31 mars 2022 portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines- Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire**

NOR : ECOG2208094S

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment le 3° de son article 4,

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements choisis à parité au sein des régions Bretagne et Pays de la Loire et impliquées dans les activités de l'école, sur proposition de leur exécutif :

#### ***Conseil régional de Bretagne***

En tant que titulaire :

M. David (*Olivier*), conseiller régional de Bretagne en remplacement de M. Pouliquen (*Bernard*).

En tant que suppléant :

M. Tre-Hardy (*Jérôme*), conseiller régional de Bretagne.

## Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 31 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du vice-président du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

Le chef de la mission de tutelle des écoles

V.THÉRY